

DEPARTEMENT  
INDRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

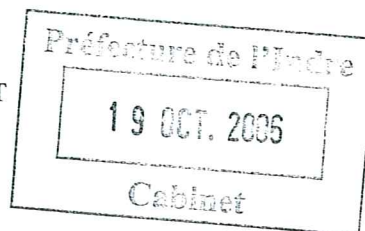
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
07/09/2006

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

DE LA COMMUNE D ' ETRECHET



Séance du 14 septembre 2006

L'an deux mil six  
et le quatorze septembre

à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présence de Monsieur STEVANIN William, Maire

Présents : Messieurs les Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice : Messieurs STEVANIN, DESCOURAUX, TOURNY, Mesdames PICHON, JAMES, CARRIER, Messieurs BIRAUD, PASCAUD, VASSOR, LAURENT.

Absents excusés : Madame COULON, Madame LATHUILLE, Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur STEVANIN, Monsieur PETOLON à Monsieur STEVANIN, Madame GALOPPIN à Monsieur TOURNY

Secrétaire : Monsieur BIRAND

LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Après avoir pris connaissance des documents que lui a fait parvenir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP, notamment le dossier du maître d'ouvrage,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

S'OPPOSE à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

RAPPELLE que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

DEMANDE :

- La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec embranchement à Beauvilliers.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



CARPIER

- L'interconnexion de cette ligne aux réseaux TGV transeuropéens, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique et à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

SOUTIENT :

- Tous les élus départementaux et régionaux dans leurs actions pour faire aboutir ce projet de grande vitesse sur le ligne Paris, Orléans, Châteauroux, Limoges.

SOUHAITE :

- que cette délibération soit prise en considération dans la procédure du Débat Public.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Reçu à la Préfecture

le - 9 OCT. 2006



①

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du